

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 07 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1^{ER} avril 2021, s'est réuni, à 18 H 30, en mairie le mercredi 07 avril 2021, sous la présidence de M. Pierre ROZE, Maire.

Présents : Pierre ROZE, Nadine GOUILLOUX, Dominique MAYET, Virginie CHASSAIGNE, François-Xavier AUBERT LA FAYETTE, Elodie JOLY, Fabrice JOLY, Olivier LÉVIGNE, Philippe PICHON, Françoise GOUSSEF et Sarah HOSMALIN (arrivée à 19 H 00).

Absents : Wilfrid MOIGNOUX, Justine TOSONI, Virginie ARNOLD et Pierre DAMBRICOURT.

Procurations : Virginie ARNOLD à Pierre ROZE, et Pierre DAMBRICOURT à Nadine GOUILLOUX.

Secrétaire de séance : Elodie JOLY

- Adoption du PV du conseil municipal du 16/03/2021 à l'unanimité.

I. Aménagement de la cantine

Courrier de la Région (signataire M. Brice HORTEFEUX) reçu pour l'attribution d'une subvention de 50 000,00 €, par décision du 26/03/2021.

L'architecte a fait appel à un économiste de chantier M. Thierry ROCHE. Un avenant au contrat a donc été édité afin d'ajouter le co-traitant. Cela n'engendre pas de modification du montant prévu initialement pour la mission.

Le désamiantage a fait l'objet de 3 offres des entreprises :

- JDL DESAMIANPAGE pour 31 584.00 € TTC (HT 26 320.00€)
- MAZET DESAMIANPAGE pour 48 481,92 € TTC (HT 40 401.60€)
- DECUTIS pour 49 347.60 € TTC (HT 41 123.00 €)

➔ **VOTE à l'unanimité pour retenir l'entreprise JDL désamiantage, pas d'abstention.**

La cage d'escalier sera étanchéifiée pour éviter les nuisances envers la locataire.

Les estimations de budget étaient de l'ordre de :

- 13 000,00 € pour le désamiantage ;
- Et 54 000,00 € pour la démolition et le gros-œuvre.

2 bonus de 15 % chacun sont prévus :

- De transition énergétique, pour un montant de 15 666,00 € ;
- Et de lot bois, pour un montant de 2 250,00 €.

L'appel d'offres peut être fait dès la semaine prochaine, et l'ordre de service doit être fait avant le 30/06/2021 au plus tard. Il sera sûrement fait d'ici le 15/05/2021, car les accords de subvention auront été reçus.

Le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) est en cours.

La communauté de communes a confirmé qu'elle se chargerait des équipements et du mobilier.

II. L'ossuaire

Plusieurs postes de dépenses ont donné lieu à des offres :

- Pour la maçonnerie : les entreprises Thiers Maçonnerie, Fontbonne et Fils, Chapet ;
CHAPET CONSTRUCTIONS = 23 279.33 € HT
FONTBONNE = 24 707.88 € HT
THIERS MACONNERIE = 33 507.06 € HT
 - Pour le bardage - étanchéité : l'entreprise ECB - EKM (Etanchéité Couverture Bardage) ;
ECB = 2 860.69 € HT
EKM = 4 271.54 € HT
 - Et pour la serrurerie avec étagère : l'entreprise Chassaing. L'Entreprise Jackubowki n'a pas répondu.
CHASSAING = 8 030.00 € HT pour 2 étagères (1 étagère = 5 363.00 € HT)
- Coût global = 34 170. 02 € HT avec 2 étagères

➔ **VOTE à l'unanimité pour retenir les entreprises Chapet, ECB et Chassaing, pas d'abstention.**

III. Chantier jeunes

La convention est signée. Attente du retour à ce jour, selon le contexte sanitaire actuel.

IV. Travaux Association Détour

Les courriers destinés aux propriétaires des murs concernés sont préparés et prêts à être envoyés.

V. Ma commune au naturel

L'inscription est nécessaire, la commune est au dernier grade départemental. La prochaine étape est le niveau régional.

➔ **VOTE à l'unanimité pour l'inscription, pas d'abstention.**

VI. Dénomination de la commune

Courrier de M. le Préfet M. Philippe CHOPPIN en date du 18/03/2021, dont l'objet est le refus d'organisation du référendum le même jour que les élections départementales et régionales le 13/06/2021 et dans les 15 jours précédents.

➔ **Délibérations OK**

VII. Point sur les dossiers en cours

Aménagement de la place de l'Eglise :

Une réunion est prévue le vendredi 09/04/2021 entre les entreprises Charbonnel et Proust pour le choix des options d'aménagement (rampe de la boulangerie, terrasse du bar...). Cela entrera dans le bonus relance pour 100 000,00 €. Le plan de financement a donc été renvoyé à la Région.

Les travaux débuteront en septembre afin de ne pas gêner les commerçants durant la période estivale.

Plan d'Aménagement du Bourg :

L'appel d'offres pour la traverse du bourg est lancé.

Maison Archimbaud :

La dénomination de tiers-lieux pour le moment est plus adéquate. Une note d'enjeux a été réalisée par Mme Juliane COURT du PNLV (Parc Naturel du Livradois-Forez) en date du 02/04/2021.

Un collectif d'architectes (étudiants) peut intervenir afin d'élaborer les plans du futur projet, pour un montant de 10 000,00 €, pris en charge en partie par le PNLV.

Des modifications sont envisagées sur le projet quant aux sols des 3 niveaux. Au lieu de faire 3 dalles rectifiant les pentes naturelles, les sols seraient faits de manière à tenir compte des différents « niveaux » aux rez-de-chaussée et étages, tout en respectant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Cela ferait passer le projet de plus d'1 million d'euros à près de 600 000,00 €.

Selon la note d'enjeux de Mme COURT, il serait préférable pour le projet de créer un EVS (Espace de Vie Sociale). Cette structure est une association fonctionnant comme une entreprise, qui dépend de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et qui prendrait une place dans la gouvernance. Si le projet est viable, la CAF verse 17 500,00 € par an à la structure. L'EVS verserait un loyer à la commune pour couvrir les frais de fonctionnement.

Il n'y a donc pas besoin dans ce cas de faire un budget prévisionnel.

TDM verserait également une subvention de fonctionnement.

La verrière ne pose plus problème aux ABF (Architectes des Bâtiments de France), car elle ne sera pas visible de la rue. En revanche, ils mettent en garde sur les façades.

À ce jour, toujours dans l'attente du retour de Maître LEMAÎTRE à Courpière.

Interconnexion :

Un rendez-vous est prévu le 13/04/2021 entre Pierre ROZE, Dominique MAYET et Christiane SAMSON afin d'expliquer davantage le projet à la Maire de Courpière.

Numérotation des voies :

Les plaques sont arrivées. Dans l'attente à ce jour, de la prestation de la Poste, qui fournira aux Volorois une charte pour l'installation.

Travaux A.E.P :

Arrêt momentané pour cause de Covid au sein de l'entreprise DAUPHIN.

SOLATERRA : (Parc Solaire au Sol)

L'entreprise a repris contact et a fourni un nouveau projet, avec un nouveau chiffrage et des photos de projection à l'appui.

VIII. Questions diverses

- Virginie CHASSAIGNE fait le point sur le Conseil Municipal des Jeunes, et informe l'assemblée des 3 candidatures à ce jour (les candidatures seront clôturées samedi 10/04/2021). Elle souhaite qu'une alerte Illiwap soit mise en urgence pour faire un rappel aux familles.

Un point est fait également sur les « vendredis de Vollore », pour lesquels Sarah HOSMALIN a préparé une affiche. 3 devis pour les groupes : 2 à 400,00 € et 1 à 800,00 €. Il faudra réfléchir à un éventuel investissement pour des barnums. L'association des commerçants est en cours de finalisation, elle sera en charge des soirées. Sarah HOSMALIN demande si une subvention peut être attribuée à cette nouvelle association afin qu'elle puisse débiter avec une trésorerie. Ce à quoi Nadine GOUILLOUX et Pierre ROZE répondent par la négative.

- Philippe PICHON demande si la subvention européenne sera bien versée au camping du Grün de Chignore comme prévu. Pierre ROZE répond par l'affirmative. À ce jour, les travaux ne sont pas terminés. La subvention européenne a bien été demandée par le camping, et ne doit être versée que d'ici 3 ans. Pierre ROZE rappelle que la commune est désormais propriétaire de la piscine du camping et de ..., contrairement à ce qui était prévu, de par le fait que les frais ont été payés par la commune. Si M. et Mme MARCHAND règle à la commune ces frais, ils percevront bien la subvention européenne.

Par ailleurs, Philippe PICHON demande si la vente du bar est actée. Nadine GOUILLOUX informe alors l'assemblée qu'une personne est intéressée.

- François-Xavier AUBERT LAFAYETTE interroge les élus quant au prix du terrain vendu à M. et Mme CHASSAIGNE Christophe, à savoir si le problème de tarif annoncé (0,30 € / 3,00 €) engendre ou non un nouveau vote du conseil. Pierre ROZE répond par la négative car M. et Mme CHASSAIGNE Christophe sont d'accord sur le prix appliqué.

De plus, François-Xavier AUBERT LAFAYETTE expose que lors d'une réunion le samedi 27 mars de la commission embellissement, des constatations ont été faites : la grande porte du garage municipal abîme le mur lors de son ouverture (car elle est voilée), et à l'entrée du cimetière, le mur de droite en hauteur s'effrite (des pierres sont tombées).

Pierre ROZE informe qu'une solution sera trouvée pour l'ouverture de la porte afin qu'elle n'abîme plus le mur qui vient d'être rafraîchi. Et le mur du cimetière devra être réempierré afin d'être sécurisé.

- Fabrice JOLY, photos à l'appui, alerte les élus quant à des dégradations survenues sur le four à pain place de la Mission dans les 10 derniers jours. Il demande que des mesures soient prises. Un débat s'ensuit quant à la mission de police à mener ou non vis-à-vis des responsables. Pierre ROZE répond que des réparations seront faites par les employés municipaux, et que les responsables doivent être pris sur le fait, pour envisager une discussion avec les parents.

- Elodie JOLY s'interroge quant au calendrier à respecter pour transmettre les articles du prochain bulletin municipal. Pierre ROZE laisse jusqu'au 07/05/2021.

Fin de séance à 21 H 30.